

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE PAR LE CCAS DE CHARMES

Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, le Centre Communal d'Action Sociale de CHARMES a décidé de mettre en place, à compter de 2024, le dispositif de la « Bourse au permis de conduire automobile » en échange de 35 h de bénévolat au sein des services de la commune. Le montant de cette bourse est de 400 € pour le bénéficiaire après étude de son dossier.

Les conditions :

- être âgé de 18 à 25 ans
- en recherche d'emploi, formation professionnelle, alternance, lycéen, étudiant ou salarié
- habitant de la commune
- être titulaire du code de la route

Dossier à télécharger en cliquant [ici](#) ou via la mairie.

<https://www.charmes-aisne.fr/bourse-au-permis-de-conduire-automobile/>

Ville de Charmes:

9 rue Aristide Briand

02800 - Charmes

<https://www.charmes-aisne.fr/>